



DEROULEMENT DE VOTRE JOURNEE D'ASTREINTE

Le pharmacien en difficulté compose le 0800 73 69 59



AB PLUS (prestataire de téléphonie) transfère l'appel vers le confrère d'astreinte grâce au tableau préalablement transmis chaque mois



Le confrère de soutien reçoit l'appel

DISPONIBLE	INDISPONIBLE	
1. DECROCHE	1. DECROCHE	1. NE DECROCHE PAS
« Bonjour, vous avez un appel d'un confrère en difficulté, pour prendre l'appel tapez sur « étoile » (*) sinon raccrochez »		2. TRANSFERT VERS STIMULUS (01 58 22 84 17)
2. TAPE * (réception appel)	2. RACCROCHE	
3. CONVERSATION	3. Possibilité de rappeler en numéro masqué	
4. REMPLI LA GRILLE D'ENTRETIEN		



Le confrère de soutien retourne la grille d'entretien au secrétariat
Par mail : contact@adop.help ou par courrier : ADOP

13B place Jules Ferry
69006 Lyon



Le confrère de soutien reçoit son indemnité de 100€ après 7 jours d'astreinte non consécutifs sur demande (indemnités versés vers le mois de Mai chaque année)

Pour toutes informations complémentaires

Secrétariat au 07 68 33 16 56 du lundi au vendredi de 09h00 à 17h.

En cas d'urgence

M. Vincent VIEL
06 20 40 94 32

M. Didier Vieilly
06 81 09 52 26

M. Hugues VIDELIER
06 79 44 60 64